Compte rendu séance du 24 avril 2026

L'an deux-mille vingt-six le 24 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud DUFOSSE, Maire.

Présents : Arnaud DUFOSSE, Jean-Luc CAILLIE, Régine LEFEVRES, Frédéric JOUSSELIN, Pierre BIEUVILLE, Céline SEGLAS, Florian MONKA-RELLO, Valérie COEURET, Fabienne VENNIN

Absents Excusés :
Thomas GUYOMARC'H qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE
Valérie SMETS qui a donné un pouvoir à Valérie COEURET

Date de la convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Nombre de votants : 11 (dont 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Fabienne VENNIN

Délibération : Approbation du CFU (compte financier unique) 2025

Il est rappelé que le Compte Financier Unique (CFU) remplace désormais le compte administratif (ordonnateur) et le compte de gestion (comptable public) pour simplifier la lecture des finances locales.

Le CFU 2025 présente de manière consolidée l'exécution budgétaire de l'année écoulée, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Synthèse des Résultats de l'Exercice 2025
Fonctionnement :
Dépenses : 277 273,86 €
Recettes : 361 255,23 €
Résultat : + 83 981,37€

Investissement :
Dépenses : 16 635,89 €
Recettes : 22 756,70 €
Résultat : + 6 120,81€

Résultat global de l'exercice : + 90 102,18 €

L'exécution budgétaire de l'exercice 2025 se clôture par un excédent de fonctionnement de 83981,37 €, traduisant une maîtrise des dépenses réelles de la collectivité.
La section d'investissement présentant un solde d'exécution positif de 6120,81 €.
Le résultat global de clôture s'établit à 90 102,18 € pour l'année 2025.

Conformément à la loi, le Maire quitte la séance pour l'examen et le vote du CFU.
La présidence est assurée par Fabienne VENNIN

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 9

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
CONSTATE la stricte concordance des chiffres et la sincérité des écritures entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public ;
APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 tel qu'il a été présenté ;
VALIDE la gestion du Maire pour l'année écoulée ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision et à procéder aux formalités de transmission auprès des services de l'État.

Délibération : vote du budget primitif 2026

Le Maire expose que le budget primitif constitue l'acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses de la commune pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions légales, ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il intègre les orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire du 10 avril 2026, ainsi que la reprise des résultats constatés au Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Budget global de Fonctionnement (équilibré en dépenses et recettes) : 682 775,95 €
Budget global d'Investissement (équilibré en dépenses et recettes) : 67 035,85 €

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
ADOPTE le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
DÉCLARE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce budget et à transmettre la présente délibération aux services préfectoraux au titre du contrôle de légalité.

Délibération : affectation des résultats.

Le CFU (compte financier unique) de 2025 fait apparaître un déficit d'investissement de 9 925.85 euros.
L'affectation du fonctionnement vers l'investissement est donc de 9 925.85 euros au compte 1068.
Soumise au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point remplacement lampes par des lampes LED dans les luminaires

Modernisation de l'éclairage public sur la commune (SIEGE).
Les lampadaires situés à Boisset Stations sont déjà équipés de LED. Des demandes ont été effectuées pour que le SIEGE procède également au remplacement des lampes par des LED rue des

Prévanches et impasse du Château (soit 4 luminaires).

Suite à la réponse du SIEGE, ces quatre lampes pourront être intégrées dans l'opération de remplacement.

Rendez-vous est pris avec le directeur des travaux du SIEGE concernant ces opérations le 29 avril à 14h.

Délibération : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Comité de pilotage du site Vallée de l'Eure

Le Maire expose au Conseil municipal que le territoire de la commune est concerné par le périmètre du site Natura 2000 intitulé « Vallée de l'Eure – FR2300128 ».

Conformément à l'organisation des 60 sites Natura 2000 exclusivement terrestres de Normandie, ceux-ci sont placés sous l'autorité administrative du Conseil régional de Normandie. Chaque site est doté d'un organe de concertation et de décision : le Comité de Pilotage (COPIL).

La composition de ce comité est fixée par arrêté du Président de la Région. Afin d'assurer la représentation de notre commune et de participer activement aux décisions relatives à la gestion et à la préservation de ce patrimoine naturel, il convient de désigner, par délibération, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

M. Pierre BIEUVILLE et Mme Fabienne VENNIN se portent candidats à cette désignation.

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
DÉCIDE de désigner les membres suivants pour représenter la commune au sein du Comité de Pilotage du site Natura 2000 :
- Représentant titulaire : Pierre BIEUVILLE
- Représentant suppléant : Fabienne VENNIN

PRÉCISE que ces désignations sont valables pour la durée du présent mandat municipal.
AUTORISE le Maire à notifier la présente délibération aux services de la Région Normandie et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Questions diverses

Compte rendu de réunion SIVOS du 20 avril
Le four de l'école est revenu de réparation ; il est réinstallé et opérationnel (tests effectués depuis le 17 mars).
Information sur les résultats du CFU2025 provisoire du SIVOS
Actions de maîtrise des dépenses effectuées : Optimisation de la programmation des chauffages (3 classes).
La prochaine réunion du SIVOS se tiendra le 28 avril.

Urbanisme : Demande de division parcellaire (parcelle ZD 170)
Historique et situation :
Projet : Division foncière de la parcelle ZD 170 (située à proximité du lavoir).
Procédure : Une déclaration a été déposée en 2025. Un arrêté d'opposition au projet a été rédigé la même année.
Antécédents : Une réunion s'est tenue en septembre 2025 avec le propriétaire et le cabinet CALDEA
Note : Aucun compte rendu de cette réunion n'a été établi à ce jour.

Problématique réglementaire :
Cette parcelle est située en zone AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette zone est "à urbaniser", ce qui nécessite la réalisation préalable d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE). À ce jour, ce plan d'aménagement n'a pas été réalisé, ce qui motive l'opposition actuelle.

Une nouvelle rencontre est programmée avec le cabinet CALDEA le 30 avril à 11h.

Remise en place d'un luminaire rue de l'École suite à un accident
Suite à un accident de la route survenu en 2025, le luminaire situé rue de l'École avait dû être démonté. La déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance et la commune a perçu une indemnité au titre du contrat.
Un devis a été signé avec l'entreprise LEBRUN MARIE pour la fourniture et la pose d'un nouvel éclairage. Les travaux seront couverts par l'indemnisation versée par l'assurance.

Personnel communal
Un entretien a été effectué avec un candidat pour un poste basé sur un temps de travail de 7 heures par semaine.
Les crédits nécessaires à cette création de poste sont intégrés au Budget Primitif 2026. Une délibération sera prochainement soumise au Conseil municipal afin de valider officiellement la création de cet emploi et d'ouvrir le poste.

Fleurissement de la commune
Des fleurs et du terreau ont été achetés pour le fleurissement du lavoir et de la cour de la Mairie.
Les plantations sont prévues le 15 mai.

Cérémonie du 8 Mai
La cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera à 11h00 au monument aux morts.
À l'issue de la cérémonie, un moment de convivialité sera proposé en salle de la Mairie.
Une information aux habitants est à prévoir via Panneau Pocket et le site internet de la commune.

Lettre du Club de Loisirs Le Cormier-Boisset-les-Prévanches
Le Maire informe l'assemblée de la réception, ce jour (24 avril 2026), d'un courrier d'une association ayant omis de transmettre sa demande de subvention dans les délais requis.

Le Conseil municipal rappelle que l'attribution des subventions est soumise :
- À une délibération spécifique, laquelle est intervenue le 10 avril 2026 ;
- À l'inscription de crédits suffisants au Budget Primitif, vote intervenu précédemment sur l'ordre du jour de la séance du 24 avril.

En conséquence, les enveloppes d'attribution déjà actées et le budget étant désormais voté, le conseil municipal ne peut accéder à cette demande.

Il est rappelé que toute demande de subvention doit impérativement faire l'objet d'un dossier écrit et être transmise en amont du débat d'orientation budgétaire pour être prise en compte lors de l'exercice concerné.

Élagage des parcelles privées (Chemin rural du Bois du Moulin et Rue de Garenne)
Le Conseil municipal constate que plusieurs parcelles situées en bordure du chemin rural du Bois du Moulin ainsi que rue de Garenne nécessitent des travaux d'élagage.

Ces parcelles n'appartenant pas au domaine communal, il appartient aux propriétaires privés d'en assurer l'entretien. Il est convenu de procéder au recensement précis des parcelles concernées et à l'identification de leurs propriétaires respectifs.

À l'issue de ce travail, la mairie adressera un courrier aux propriétaires concernés afin de leur demander de faire procéder aux travaux nécessaires.

Collecte des déchets
Il a été constaté à plusieurs reprises que des poubelles restaient sur la voie publique durant plusieurs jours. Des textiles sont également déposés au pied des bacs. Il est donc rappelé que les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés le plus tôt possible après la collecte.
Il est également rappelé que les textiles et le mobilier ne doivent pas être déposés sur la voirie lors du ramassage des bacs, car ils ne seront pas collectés. Ces déchets doivent être triés et déposés en déchetterie.
Une information sera transmise aux habitants via Panneau Pocket.

Aboiements de chiens
Signalements reçu concernant des aboiements de chiens intempestifs, causant des troubles à la tranquillité publique dans certains secteurs de la commune.
Il est rappelé que le bien-vivre ensemble repose sur le respect du calme de chacun. Les propriétaires de chiens sont tenus de maîtriser leurs animaux afin d'éviter les aboiements répétés ou prolongés, qui constituent une nuisance pour le voisinage.
Le conseil municipal appelle au civisme des propriétaires pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sérénité des riverains.
Une information sera transmise aux habitants via Panneau Pocket.

Clôture de séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

